

PROCÈS DE ANNE EDMOND

INFORMATION

Nous, Jean Bochart, écuyer, conseiller, seigneur de Champigny, Verneuïl et Noroi et autres lieux, étant en la chambre où étaient aussi M<sup>re</sup> Nicolas Dupont, Jean-Baptiste de Peiras et Claude de Bermen de la Martinière, conseillers au Conseil Souverain, René Louis Chartier.

Interrogée de ses nom, qualité, pays natal et demeure.

Répond Anne Edmond, fille de René Edmond, habitant de Pîle Saint-Laurent, et Marie LaFaille, sa mère, âgée de seize ans, native de la dite île, demeurant chez ses dits père et mère.

Interrogée quelle raison elle a eu de venir dire à monsieur le gouverneur général que les Anglais au nombre de onze mille hommes, dans quarante vaisseaux, devaient venir attaquer cette ville.

Répond que c'est parce qu'on lui a fait dire.

Interrogée qui lui a fait dire.

Répond que ça été Joseph Gaulin qui lui a dit le premier et qu'ils étaient quatre.

Interrogée qui étaient les trois autres.

Répond Robert Gaulin, Jean Laviolette et René Edmond, frère de la dite demoiselle qui répond.

Interrogée pourquoi elle n'a pas soutenu au dit René son frère dans la confrontation qui a été faite d'eux, elle ne lui a pas soutenu qu'il en eut connaissance.

Répond parce qu'elle était honteuse de l'état où elle est, et que son dit frère lui dit que si elle venait à être découverte il ne savait pas ce qui arriverait et qu'il ne lui conseillait pas.